

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire de L'enfant (bébé y compris)

POUR CHAQUE DEMANDE

Ramener le livret de famille des parents et la pièce d'identité du parent présent.

En cas de divorce ou séparation des parents, joindre le jugement de divorce complet confiant la garde des enfants, les conditions d'exercice de l'autorité parentale + carte nationale d'identité de l'enfant et du représentant légal. En cas de garde alternée, fournir un justificatif de domicile (récent) du 2^{ème} parent et sa carte nationale d'identité (originaux).

Première demande sans carte nationale d'identité ni passeport

- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- 1 acte de naissance (moins de 3 mois)
- 1 certificat de nationalité française, si le justificatif d'état civil ne suffit pas à établir la nationalité française (c'est à dire si la nationalité française n'est pas indiquée dans acte de naissance ou si acte de naissance non délivré par Nantes).

Première demande sans carte nationale d'identité mais possède un passeport sécurisé

- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- le passeport sécurisé pour photocopie

Première demande sans carte nationale d'identité mais possède un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans

- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- le passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans pour photocopie

Renouvellement de la carte nationale d'identité sécurisée

- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- la carte nationale d'identité pour photocopie

Renouvellement d'une carte nationale d'identité cartonnée périmée depuis moins de 2 ans ou possède un passeport sécurisé (électronique ou biométrique)

- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- la carte nationale d'identité cartonnée ou le passeport sécurisé pour photocopie

Renouvellement d'une carte nationale d'identité cartonnée périmée depuis plus de 2 ans et sans passeport sécurisé

- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- 1 acte de naissance (moins de 3 mois) car la carte périmée n'est pas sécurisée
- 1 certificat de nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à établir la nationalité française (c'est à dire si la nationalité française n'est pas indiquée dans l'acte de naissance ou si acte de naissance non délivré par Nantes)

Si vous souhaitez être averti(e) de l'arrivée de votre pièce d'identité en nos services, merci de bien vouloir fournir un timbre-poste au tarif en vigueur (facultatif). Sinon, ce sera à vous de vous rapprocher de la mairie pour savoir si elle est arrivée.

Lors d'un renouvellement, l'ancienne carte d'identité est à rendre en échange de la nouvelle.

Si carte perdue ou volée entre temps, remplir une déclaration de perte en mairie ou fournir la déclaration de vol faite au commissariat. 25 euros de timbres fiscaux vous seront également réclamés. (trésorerie ou débits de tabac)



Demande en cas de perte ou de vol

Pour le renouvellement d'une carte d'identité suite à une perte ou un vol mais pas en possession d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans.

- la déclaration de perte (à faire en mairie au moment du dépôt de dossier) ou de vol (à faire au commissariat)
- 1 acte de naissance (moins de 3 mois) et le cas échéant un justificatif de nationalité française
- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- 25 euros de timbres fiscaux (trésorerie ou débits de tabac)
- attestation (papier) de sécurité sociale (originale)

Si en possession d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou d'un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans

- la déclaration de perte (à faire en mairie au moment du dépôt du dossier) ou de vol (à faire au commissariat)
- 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, de face, format 35mmx45mm
- 1 justificatif de domicile récent, original (quittance de loyer - 3 mois, avis impôts 2015, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou portable)
- passeport pour photocopie
- 25 euros de timbres fiscaux (trésorerie ou débits de tabac)

15/10/2015